

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 29 JUILLET 2026

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**REGIMU ECCEZZIUNALE DI TARIFFAZIONE DI L'ACQUA
PER A CUMUNA DI PERU CASEVECHJE
RÉGIME EXCEPTIONNEL DE TARIFICATION DE L'EAU
POUR LA COMMUNE DE PERU CASEVEGHJE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'article 27 de la loi n°2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse a donné compétence à l'Assemblée de Corse pour autoriser, à titre exceptionnel et dans les conditions prévues par décret, à la demande du Maire ou du Président de l'établissement public de coopération intercommunale, si la ressource en eau est naturellement abondante, et si le nombre d'usagers raccordés au réseau est suffisamment faible, la mise en œuvre d'une tarification ne comportant pas de terme directement proportionnel au volume total consommé (Article L. 2224-12-4 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT).

Par ailleurs, l'article R.2224-20 du même CGCT prévoit que l'autorisation ne peut être accordée que si le nombre d'habitants de la commune est inférieur à mille, ou que si le volume d'eau produit pour les usages à caractère domestique pendant trente jours consécutifs est au moins égal au triple du volume produit en moyenne mensuelle pendant l'ensemble de l'année de référence.

Les associations de consommateurs du département agréées au titre de l'article L.811-1 du Code de la Consommation sont consultées sur toute demande formulée par les Maires, avec avis réputé favorable faute de réponse dans un délai de deux mois à compter de la demande d'avis.

La consultation prévue par les textes est donc organisée à l'initiative des services de la Collectivité de Corse.

Une demande présentée par la commune de Peru è Casevechje remplit les conditions réglementaires, et a donc été transmise en novembre dernier aux associations agréées de consommateurs de Corse-du-Sud.

Aucune observation particulière n'a été émise sur ce dossier qui présente les caractéristiques suivantes :

COMMUNE	POPULATION		BESOINS M3/J	RESSOURCES M3/J	AVIS des associations de consommateurs agréées de la Corse-du-Sud consultées
	HIVER	ETE			
PERU È CASEVECHJE	120	270	54	388,6	SANS OBSERVATION

Dans ces conditions, je vous propose de délivrer l'autorisation susvisée à la commune de PERU È CASEVECHJE.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.